

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse ci-joint une mention que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique "**«annonces légales »** de votre journal du **jeudi 20 février 2014 et un rappel dans votre édition du jeudi 13 mars 2014**

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un **exemplaire de ce journal certifié**, accompagné de votre facture.

J'attire votre attention sur le fait que le défaut de certification empêcherait de considérer l'insertion comme valable, et de procéder au règlement de votre facture.

Je vous remercie de **m'envoyer, un accusé de réception de la présente avec la confirmation de la date de parution.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire
Bernard EMIN

COMMUNE DE VILLAZ **ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°2 du** **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté N° 03/2014 du 18/02/2014, le Maire de la Commune de VILLAZ. a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du P.L.U. de VILLAZ pour une durée de 32 jours : **du 11 mars au 14 avril 2014 inclus.**

Ladite modification n°2 a pour objet de modifier le PLU approuvé sur les points suivants :

- **Règlement :**

Les modifications suivantes seront apportées :

ü Modification et complément de certaines dispositions réglementaires dans le souci d'une gestion plus adaptée du document d'urbanisme au contexte actuel

ü Simplification de la rédaction de certaines règles pour une meilleure compréhension et utilisation de celles-ci,

ü Rectification d'erreurs ou d'oublis,
ü L'encadrement de l'implantation des activités industrielles et artisanales dans la zone d'activités.

• **Plan de Zonage :**

La modification suivante sera apportée :

ü Intégration de la mise à jour du cadastre et du bâti,

Le projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale spécifique. Le document comprenant les informations environnementales fait partie du dossier soumis à enquête publique.

M. Pierre MARIN a été désigné par le président du Tribunal Administratif, pour exercer la fonction de commissaire enquêteur.

Mr Serge ADAM exercera les fonctions de commissaire enquêteur suppléant

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du 11 mars au 14 avril 2014 inclus, pendant les heures d'ouvertures des services municipaux – 1 place de la Mairie – 74370 Villaz :

➤ Service Administratif:

du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30, les lundis, jeudis, vendredis après-midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.

➤ du Service Technique :

les lundis, mardis, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 14h00 à 17h30

Pour ce dossier, le bureau du Service Technique de la mairie sera également exceptionnellement ouvert :

- le samedi 15 mars de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 05 avril de 9 h 00 à 12 h 00,

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ – 1 place de la Mairie - 74370 Villaz, les :

- Mardi 11 mars de 9h00 à 12h00
- Vendredi 14 mars de 14h00 à 17h00
- Mardi 01 avril de 16h00 à 19h00
- Lundi 14 avril de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, un registre sera également ouvert pour recueillir les observations écrites du public. Ces observations pourront également être adressées en mairie de VILLAZ (1 place de la Mairie – 74370 Villaz), par écrit, à l'attention de Monsieur Pierre MARIN, commissaire enquêteur.

Toutes informations nécessaires relatives au projet de modification n°2 du PLU peuvent être demandées par écrit adressé au maire de VILLAZ ou auprès du service technique par téléphone au 04 50 60 67 62 les lundi, mardi, de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande à Monsieur le Maire – 1 place de la Mairie – 74370 VILLAZ et ce dès la publication de l'arrêté d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de VILLAZ ou le cas échéant en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie de VILLAZ, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 14 avril 2015 inclus. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront également être consultés sur le site de la commune de VILLAZ : www.villaz.fr, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 14 avril 2015 inclus.

Après l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, l'approbation de la modification n°2 du PLU relèvera d'une délibération du conseil municipal de VILLAZ.

L'intégralité de l'arrête 03/2014 est affiché en mairie et il est également consultable sur le site de la Commune de VILLAZ : www.villaz.fr tout comme le présent avis d'enquête publique

Pour Insertion
Le Maire
Bernard EMIN